

Image not found or type unknown



Emploi et sécurité 3

Par **Mimi31281**, le **29/01/2020** à **17:25**

Bonjour je suis marié à ma conjointe française depuis 2018 je suis sans papiers mais au départ je suis arrivé par l'Italie en 2008 puis je suis venu en France avec les papiers italiens périmés. J'ai obtenu un numéro de sécurité sociale définitif courant octobre 2019 un patron veut m'embaucher est-ce possible de m'embaucher avec ledit numéro de sécurité sociale? j'ai mon passeport valide mais vide c'est-à-dire sans aucun tampon d'administration.

Merci.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **29/01/2020** à **17:52**

Bonjour

Un employeur ne peut normalement pas vous embaucher vous devez produire une autorisation de travail ou un titre de séjour justifiant la légalité de votre présence en France. Mais si vous avez un contrat de travail ou une promesse d'embauche, lisez ceci:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16053>